

Plan de **CONTINUITÉ** **de l'ACTIVITÉ**

- Novembre 2019 -

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE - SYNTHÈSE OPÉRATIONNELLE	4
LES FICHES DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ.....	5
LE COMITÉ PCA	10
DEUXIÈME PARTIE – SCENARII MAJORANTS ET STRATÉGIES DE RÉPONSES	12
1 LA FINALITÉ DU PLAN ET LA MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE DE LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ.....	12
1.1 LA FINALITÉ DU PLAN.....	12
1.2 LA MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE DE LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ...	13
2 L'IDENTIFICATION DES SCENARII MAJORANTS.....	16
2.1 L'IDENTIFICATION ET LA COTATION DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES.	16
2.1.1 L'IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES.....	16
2.1.2 LA COTATION DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES	17
2.2 L'IDENTIFICATION ET LA COTATION DES RISQUES ET MENACES	18
2.2.1 L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET MENACES	18
2.2.2 LA COTATION DES RISQUES ET MENACES	18
2.3 LA DÉFINITION DES SCENARII MAJORANTS.....	19
3 LES STRATÉGIES DE RÉPONSES AUX RISQUES ET MENACES.....	21
3.1 LE COMITÉ PCA.....	21
3.1.1 LE RÔLE DU COMITÉ PCA	21
3.1.2 LA COMPOSITION DU COMITÉ PCA.....	22
3.1.3 L'ACTIVATION DU COMITÉ PCA	22
3.2 LES MESURES PRÉVENTIVES	23
3.2.1 FACE A LA MENACE DE PIRATAGE/PANNE SIC	24
3.2.2 FACE A LA MENACE D'ATTAQUE TERRORISTE	25
3.2.3 FACE AU RISQUE DE TEMPÊTE.....	26
3.2.4 FACE AU RISQUE D'ÉPIDÉMIE ET DE PANDÉMIE	27
3.3 LA CONSTRUCTION DES FICHES DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ.....	28
4 LA REPRISE DES ACTIVITÉS FONCTIONNELLES	29
TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES	31
Annexe 1 – L'identification des activités prioritaires	32
Annexe 2 – La cotation des activités prioritaires	36
Annexe 3 – La cotation des risques et menaces.....	38

PRÉAMBULE

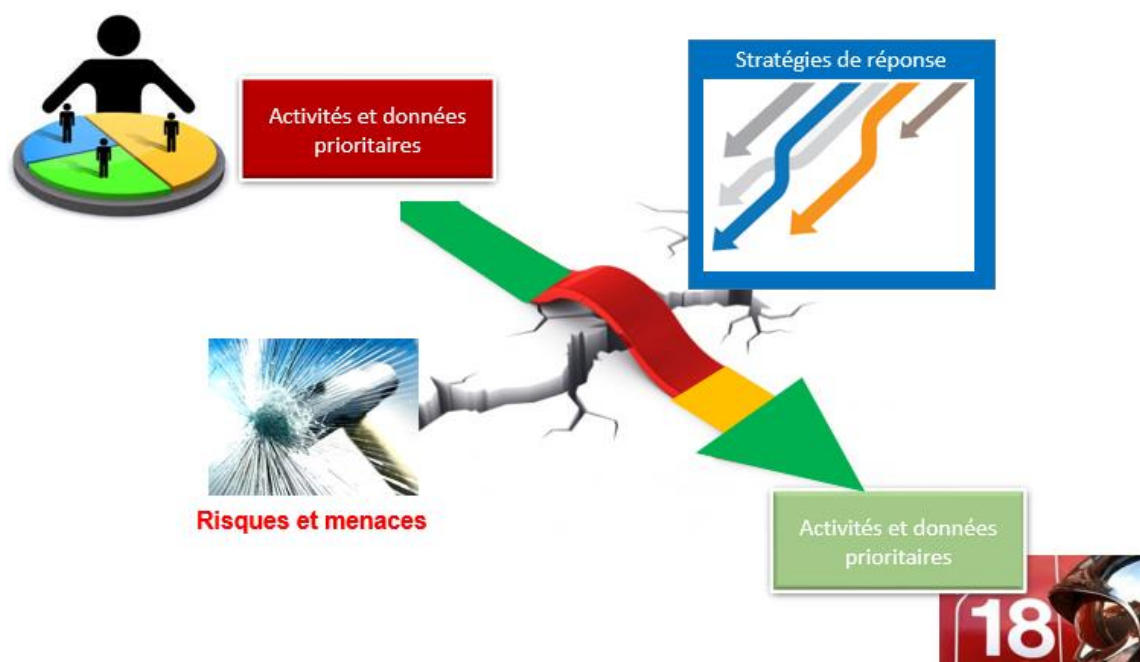
Compte tenu de l'aspect opérationnel du présent document, il est séquencé en 2 parties.

La première est une synthèse ayant pour vocation de livrer de manière succincte les outils de résilience du SDIS pour une application immédiate en cas de crise.

La seconde développe l'intégralité de la démarche de continuité d'activité de l'établissement. Sont ainsi présentées l'approche méthodologique permettant de définir les scénarii majorants et les stratégies de réponses en matière de continuité d'activité.

PREMIÈRE PARTIE - SYNTHÈSE OPÉRATIONNELLE

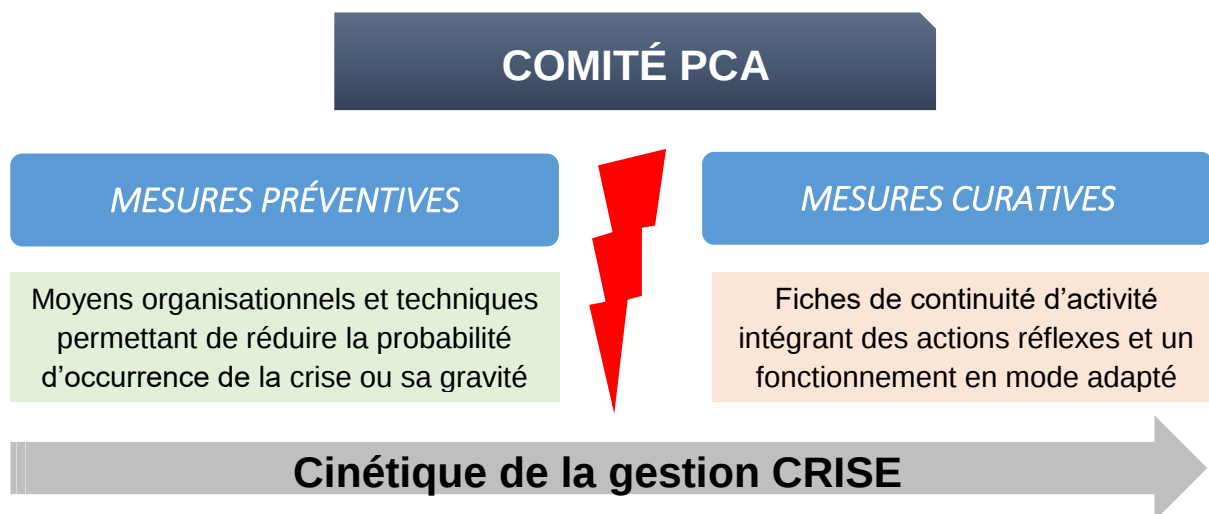
Le fonctionnement du SDIS doit permettre en tout temps la réalisation d'un service public d'importance vitale. Le présent plan est un document structurant qui vise à garantir le maintien de ses activités prioritaires pendant les **48 premières heures** après la survenue de la crise. Il assure l'aptitude de l'établissement à faire face aux multiples risques et menaces auxquelles il peut être exposé. Les risques désignent les aléas d'origines naturelle ou non intentionnelle. Les menaces résultent de facteurs anthropiques intégrant une volonté de nuisance.



Les activités définies comme prioritaires dans le présent plan sont :

- traitement initial de l'alerte ;
- envoi des secours d'urgence ;
- suivi de l'intervention ;
- direction / pilotage de l'établissement.

Afin d'assurer la continuité d'activité, le SDIS dispose en particulier de fiches de continuité d'activité et d'un comité PCA.



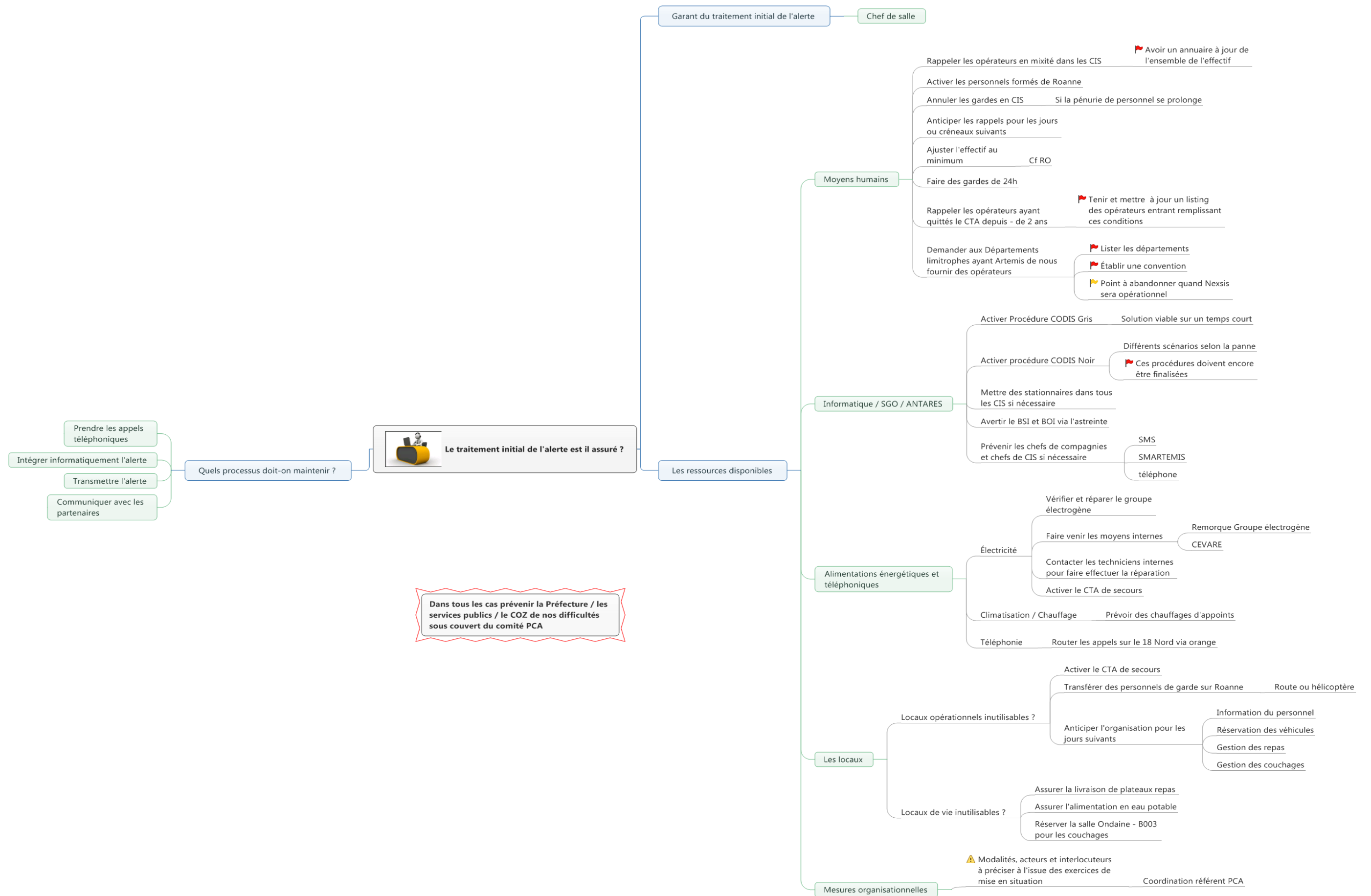
LES FICHES DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

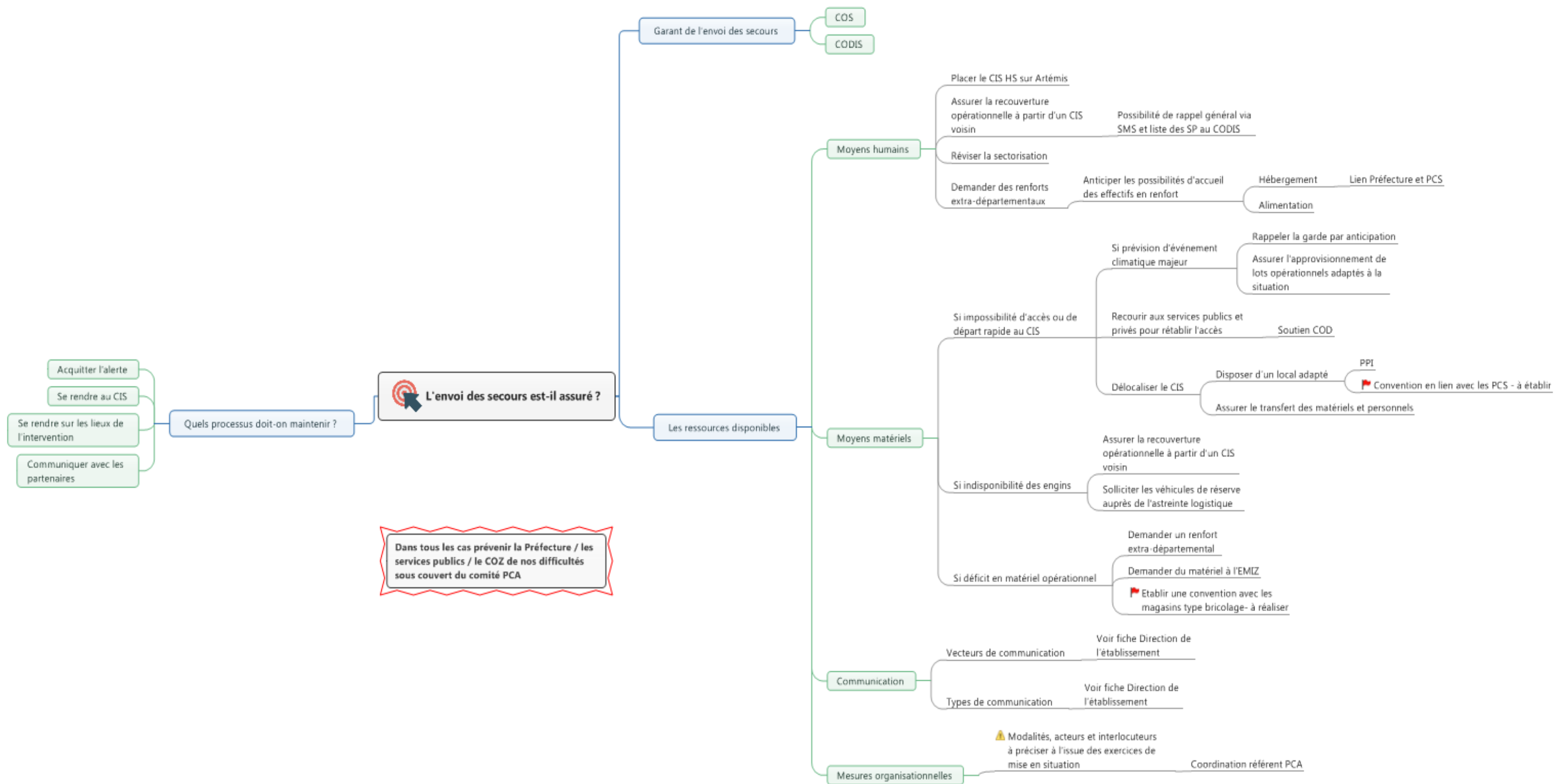
La survenue d'une crise majeure étant une réalité probable à prendre en compte, il convient donc d'anticiper les modalités de fonctionnement des activités prioritaires du SDIS en mode adapté ou dégradé et d'accompagner les services dans la gestion de la crise.

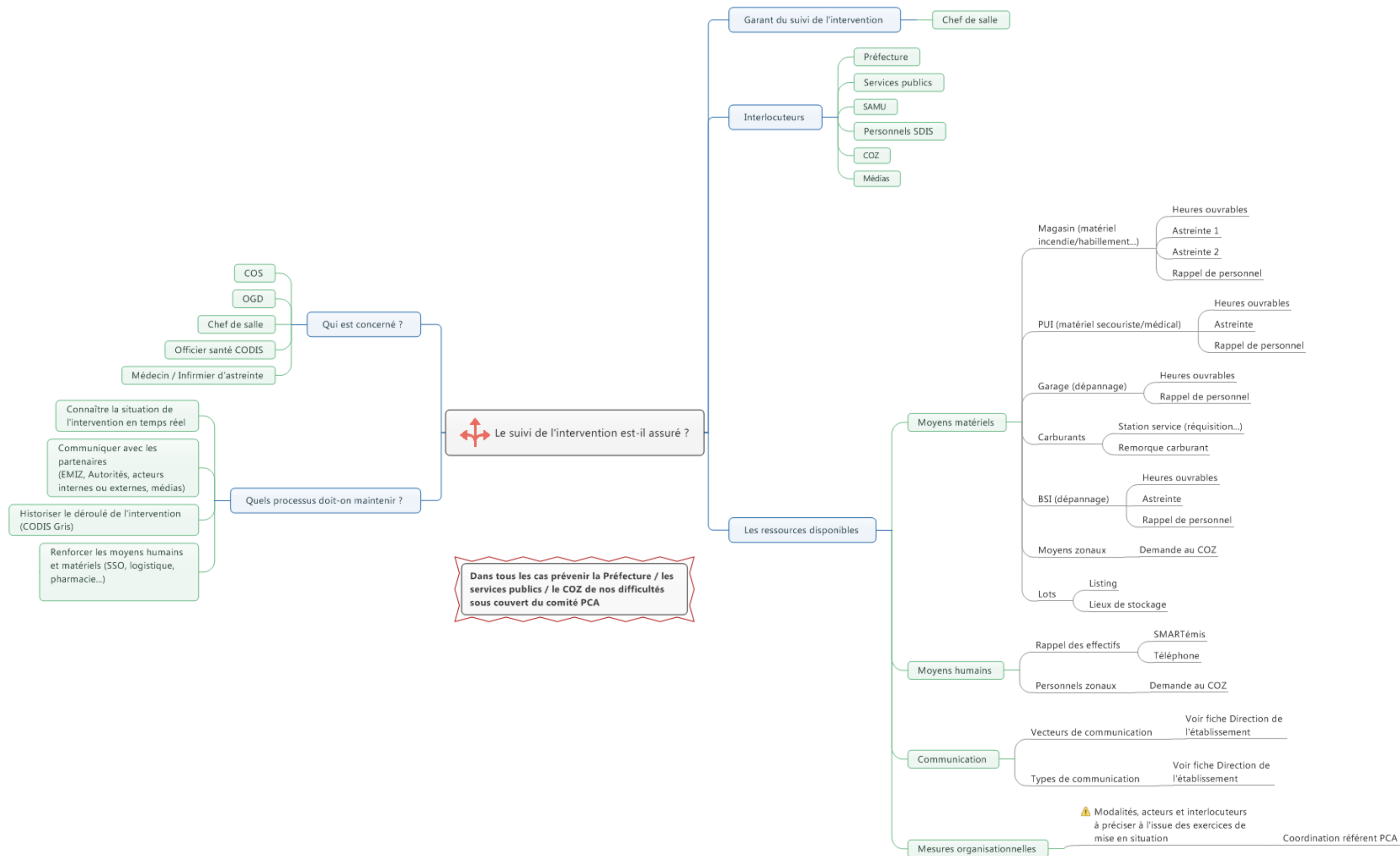
Ainsi, des fiches de continuité d'activité sont présentées ci-dessous. Elles précisent les démarches à réaliser par les acteurs de la continuité d'activité afin de substituer les ressources fondamentales en vue de maintenir les activités prioritaires précédemment identifiées. Les mesures associées à des drapeaux de couleur orange restent à affiner ; celles associées à un drapeau rouge sont à construire.

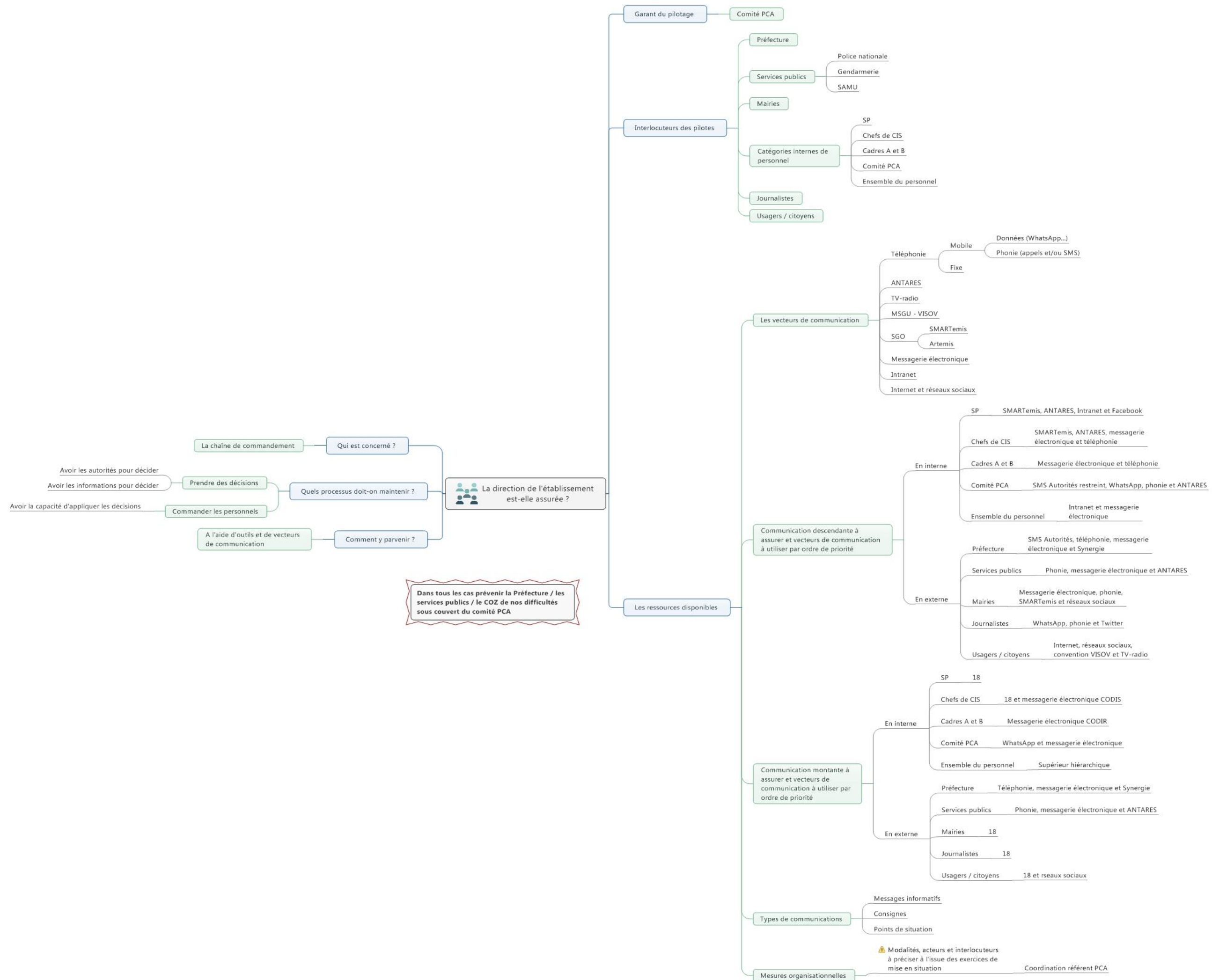
Les personnels des unités non impliquées prioritairement dans la mise en œuvre de la continuité d'activité seront autant de ressources potentielles à disposition du comité PCA (voir point suivant).

Chaque utilisation d'une fiche de continuité d'activité pourra donner lieu à la mise à jour du présent plan de continuité de l'activité par le comité PCA.









LE COMITÉ PCA

Les mesures de continuité d'activité décrites dans les précédentes fiches étant issues de réflexions théoriques, une analyse humaine systématique de la situation au démarrage et pendant l'évènement s'avère nécessaire. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre du PCA, un « comité PCA » est identifié afin d'assurer 2 missions majeures :

- le pilotage de la résilience au moment de la crise ;
- la mise à jour annuelle du PCA.

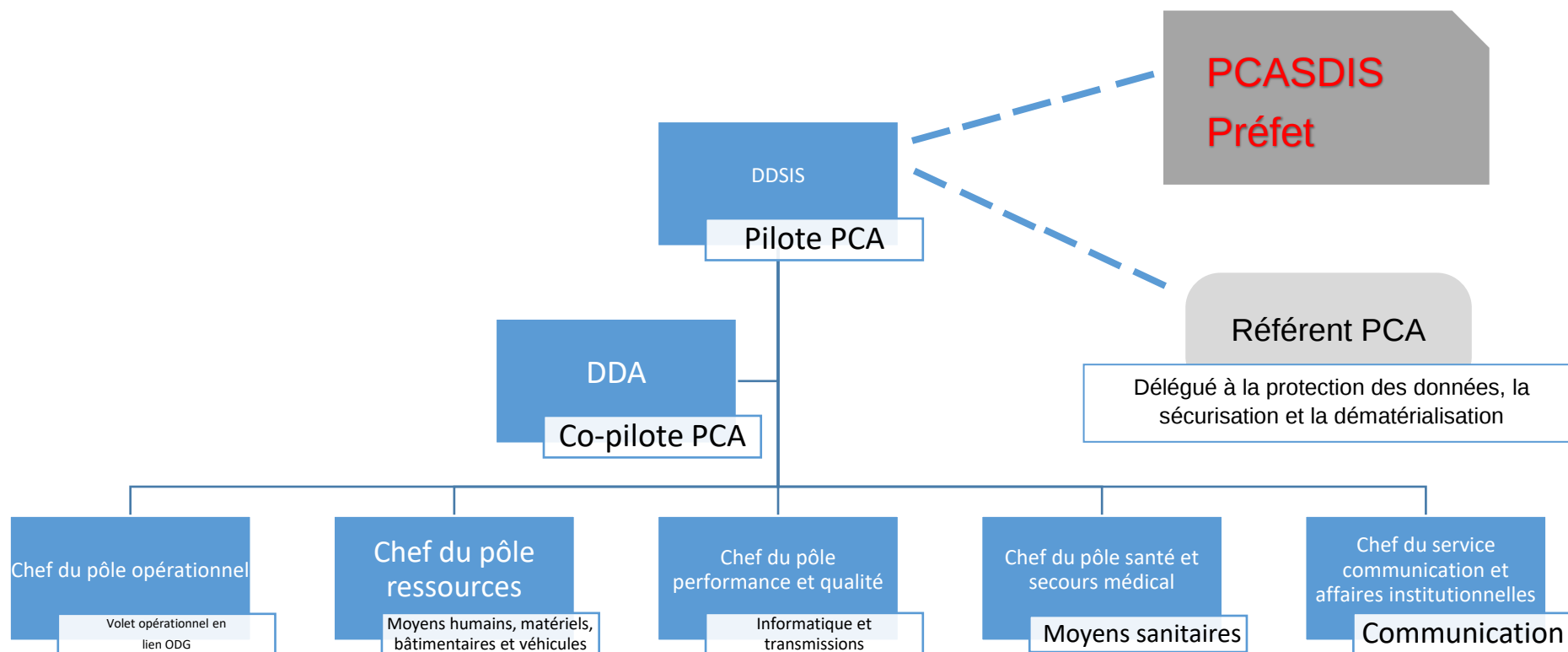
Dans sa configuration cellule de gestion de crise, il travaille en lien avec le Président du Conseil d'administration, le Préfet et l'ensemble des acteurs opérationnels afin de maintenir la capacité d'intervention de l'établissement. Le comité PCA est distinct de la garde départementale afin de conserver la hauteur de vue nécessaire à la gestion interne de la crise.

Le pilote du comité PCA peut décider de son activation à tout moment. Toutefois, il dispose de 2 éléments d'aide à la décision d'activation :

- en cas de réponse totalement négative à l'intitulé d'une des fiches de continuité d'activité présentées précédemment, l'opportunité d'activation est avérée ;
- en cas de sollicitation par l'Officier de garde départementale, ou par tout autre cadre en responsabilité alertant sur la probabilité de survenue d'une crise, l'opportunité d'activation peut être avérée.

La composition du comité PCA repose sur l'organigramme présenté ci-après.

ORGANIGRAMME DU COMITÉ PCA



En cas de défaillance du DDSIS et du DDA, la hiérarchie de commandement en mode adapté est la suivante :

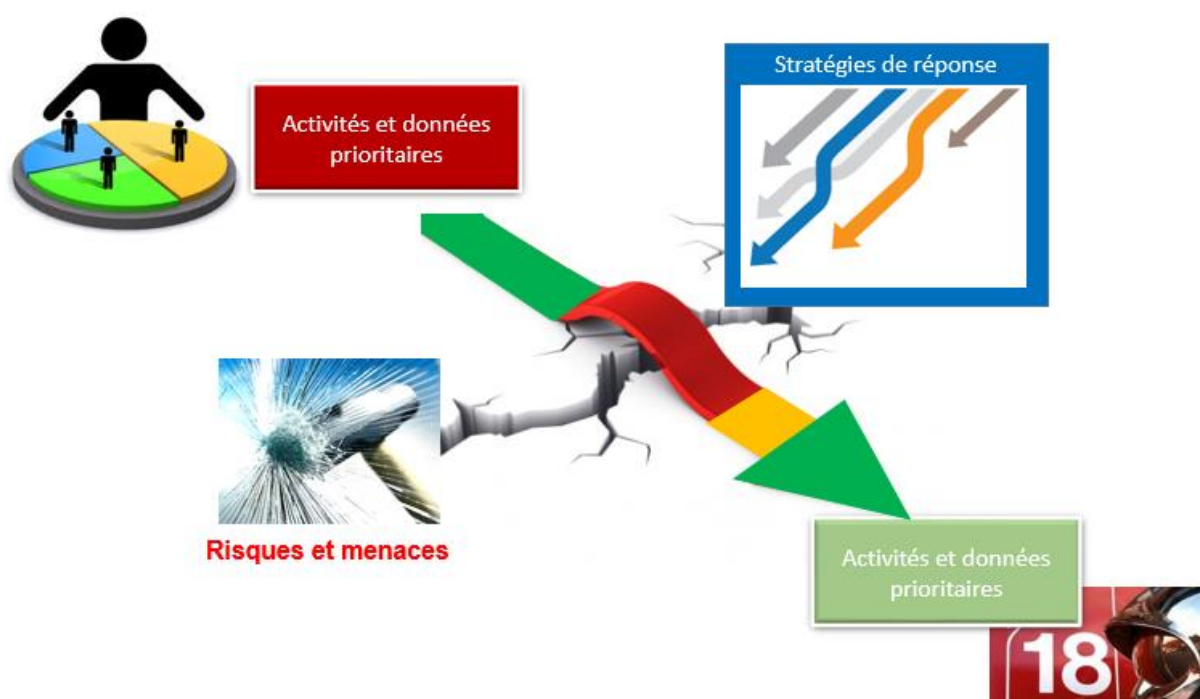
- pour le volet opérationnel, l'officier de garde départementale
- pour le volet administratif, le chef du pôle ressources

DEUXIÈME PARTIE – SCENARI MAJORANTS ET STRATÉGIES DE RÉPONSES

1 LA FINALITÉ DU PLAN ET LA MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE DE LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

1.1 LA FINALITÉ DU PLAN

Le fonctionnement du SDIS doit permettre en tout temps la réalisation d'un service public d'importance vitale. Le présent plan est un document structurant qui vise à garantir le maintien de ses activités prioritaires pendant les **48 premières heures** après la survenue de la crise. Il assure l'aptitude de l'établissement à faire face aux multiples risques et menaces auxquelles il peut être exposé. Les risques désignent les aléas d'origines naturelle ou non intentionnelle. Les menaces résultent de facteurs anthropiques intégrant une volonté de nuisance.



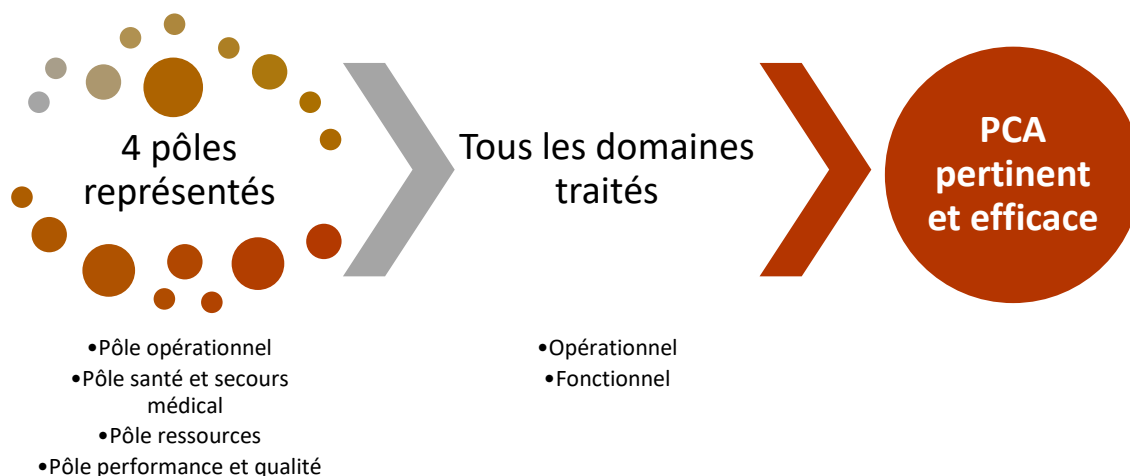
La capacité d'adaptation de notre organisation et de nos moyens étant un facteur majeur de réussite de ce plan de continuité de l'activité (PCA), il intègre l'arborescence du schéma de pilotage Cap Qualité dans sa partie « documents structurants », rubrique « l'organisation et le fonctionnement ».

1.2 LA MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE DE LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

A l'instar des autres plans de l'établissement ⁽¹⁾, le PCA s'appuie sur une démarche globale et structurée initiée par le schéma de pilotage de l'établissement, dénommé « CAP QUALITÉ ».

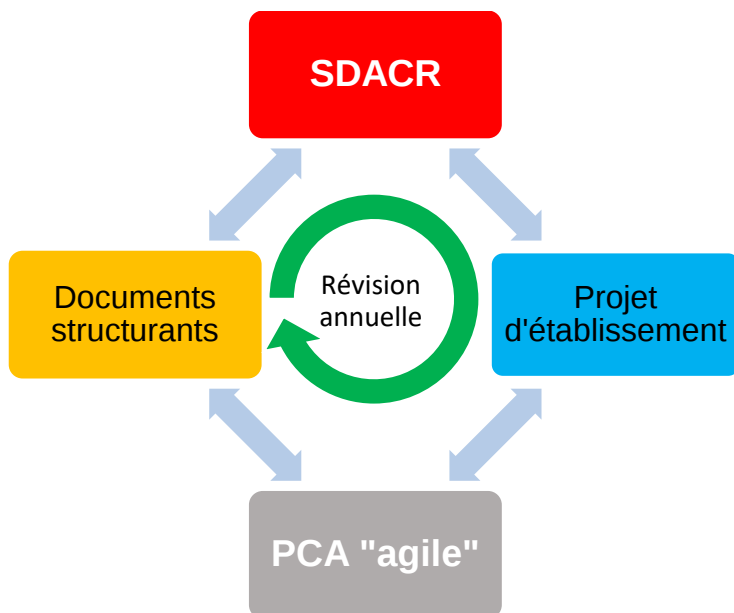
À partir de la réalisation d'une phase d'évaluation des risques et menaces pesant sur les activités prioritaires de l'établissement, sont ensuite formalisées les mesures préventives permettant d'optimiser la résilience et les fiches de continuité d'activité présentant les stratégies de réponses réflexes en mode adapté voir dégradé.

Cette démarche s'intègre pleinement dans le fonctionnement du SDIS de la Loire, tant sur les aspects administratifs qu'opérationnels. Ainsi, les réflexions portées dans le cadre du présent plan sont conduites par un groupe pluridisciplinaire intégrant les multiples métiers du SDIS.



¹ Plan pare-chocs, plan d'économies d'énergie et plan cap santé

Par ailleurs, afin de conférer un nécessaire aspect dynamique au PCA, les études présentées dans la seconde partie du présent plan seront révisées chaque année par les membres du comité PCA (voir partie 3). Ils s'attacheront en particulier à intégrer à la fois les nouvelles orientations issues du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), du schéma de pilotage et les évolutions contextuelles (nouvelles technologies, nouveau risque / menace, variations sociétales ou de politique nationale de sécurité civile...).



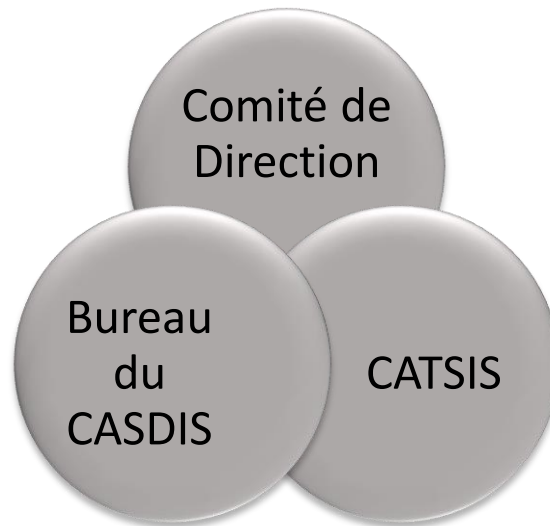
Compte tenu de l'exhaustivité des missions du SDIS, il est convenu, pour limiter l'identification de **scenarii critiques**, d'analyser en premier lieu les **activités prioritaires** avant de questionner les risques et menaces pesant sur ces activités.

Par ailleurs, il est considéré comme postulat de départ que la reprise des activités opérationnelles n'est pas traitée spécifiquement dans ce plan. En effet, les mesures de retour à la normale dans ce domaine sont connues et maîtrisées dans le cadre de l'organisation « courante » de l'établissement.

A contrario, les délais de reprise des activités fonctionnelles pourront être conséquents en fonction des dommages engendrés par la crise ainsi que des moyens humains et des ressources matérielles disponibles. C'est pourquoi le dernier chapitre du PCA aborde la notion de reprise des activités dans le domaine fonctionnel, l'objectif étant de prioriser, en dehors de la période de crise, les activités fonctionnelles nécessitant une reprise rapide.

De plus, compte tenu de la richesse des domaines abordés, la réalisation d'exercices de simulation de crise apparaît comme indispensable à la vérification de l'efficacité des stratégies de réponse imaginées et à la mise à jour de ces dernières par le comité PCA.

Enfin, le PCA étant utilisé par l'autorité territoriale comme document de référence visant à garantir la capacité d'action permanente des services d'incendie et de secours, après examen par le comité de direction, il est soumis à l'avis de la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours puis validé par le bureau du Conseil d'administration.



2 L'IDENTIFICATION DES SCENARII MAJORANTS

Afin de définir les scenarii majorants, soit les risques et menaces les plus probables impactant les activités prioritaires les plus critiques, il convient d'identifier et de coter en premier lieu les activités prioritaires du SDIS puis, en second lieu, les risques et menaces pesant sur ces activités.

2.1 L'IDENTIFICATION ET LA COTATION DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES

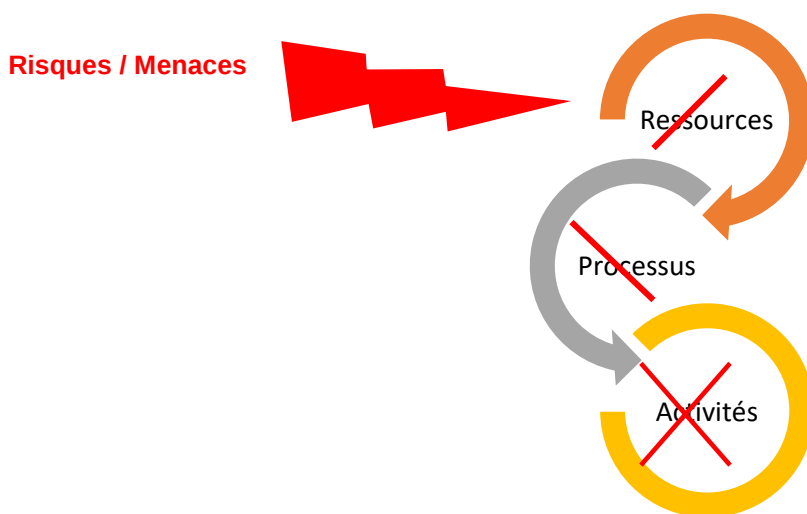
2.1.1 L'IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES

Le recensement des activités prioritaires de l'établissement est issu d'une réflexion basée en particulier sur les missions obligatoires des SDIS telles que précisées à l'article L.1424-2 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- 1° la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- 2° la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- 3° la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- 4° les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Toutes les activités non répertoriées dans cette phase sont celles pouvant accepter une interruption dans le cadre d'une crise dont, par définition, la durée est réduite dans le temps (l'acmé de la crise correspond généralement à une période de **48 heures**). Ainsi, des activités telles que la formation et les visites médicales d'embauche ou de maintien d'aptitude connaîtront, consécutivement à cet évènement, un retour à la normale selon l'organisation courante de l'établissement.

Par ailleurs, en cas de crise, les risques et menaces ne pèsent pas directement sur les activités, mais sur les ressources indispensables à la réalisation de processus concourant au bon déroulement d'une activité.



Ainsi, il convient non seulement d'identifier les activités prioritaires, mais également les processus et principales ressources nécessaires à leur réalisation.

Compte tenu de ce prisme d'analyse, les activités prioritaires de l'établissement retenues sont les suivantes :

- Traitement initial de l'alerte
- Envoi des secours d'urgence
- Suivi de l'intervention
- Rémunération des personnels
- Direction / pilotage de l'établissement
- Stockage de données d'archivage
- Autres activités administratives
- Réalisation des commissions de sécurité d'ouverture
- Réalisation des études de prévision
- Prestations dues à des « clients »

Le détail des processus et ressources nécessaires à l'accomplissement de ces activités est présenté en annexe 1.

2.1.2 LA COTATION DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES

Suite au recensement des activités prioritaires de l'établissement, il convient d'en définir la criticité à la fois en regard de la durée d'interruption maximale admissible (DIMA), de la perte de données maximale admissible (PDMA) et des impacts en cas de rupture.

Compte tenu de ces critères, il ressort de l'analyse, présentée en annexe 2, les cotations suivantes :

○ **4 activités prioritaires très critiques :**

- Traitement initial de l'alerte
- Envoi des secours d'urgence
- Suivi de l'intervention
- Direction / pilotage de l'établissement

DOMAINE DU PCA

○ **2 activités prioritaires de criticité moyenne :**

- Réalisation des commissions de sécurité d'ouverture
- Prestations dues à des clients

○ **4 activités prioritaires de criticité faible :**

- Rémunération des personnels
- Stockage de données d'archivage
- Autre fonctionnement administratif
- Réalisation des études de prévision

Bien que ces cotations ne puissent refléter une réalité absolue, cette première phase nous permet d'identifier à la fois les activités sur lesquelles nous devons concentrer nos réflexions, mais également de voir que certains services pourront être des renforts potentiels en cas de crise.

2.2 L'IDENTIFICATION ET LA COTATION DES RISQUES ET MENACES

2.2.1 L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET MENACES

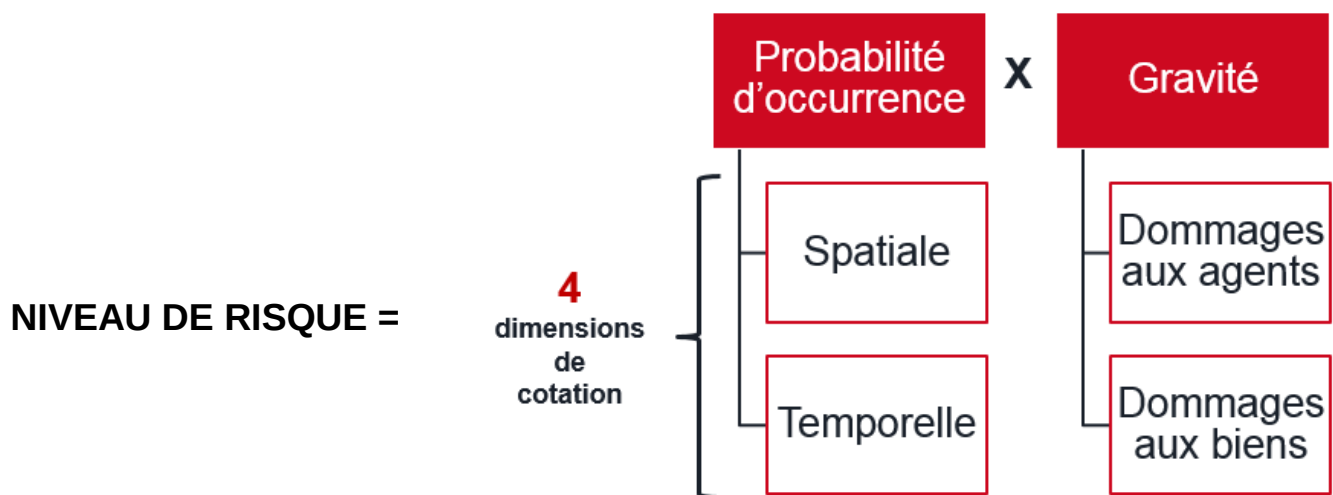
L'identification des risques et menaces est basée sur la connaissance des événements pouvant peser sur le territoire Ligérien. Ces événements indésirables sont en particulier évoqués dans les documents de gestion des secours tels que le SDACR, le dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSeC), le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) et le contrat territorial de réponse aux risques et aux effets des menaces (CoTRRiM).

C'est au regard de ces documents que les risques et menaces pouvant impacter les activités du SDIS ont été identifiés. Il en ressort la liste suivante :

- Risques d'origine naturelle :
 - inondation,
 - tempête,
 - neige et grand froid,
 - canicule,
 - épidémie/pandémie.
- Risques d'origine technologique :
 - coupure électrique,
 - incendie,
 - rupture de barrage,
 - accident industriel.
- Menaces :
 - Piratage/panne SIC (systèmes d'information et de communication),
 - mouvement social,
 - attaque terroriste,
 - pénurie de carburants,
 - vol, malveillance et agression.

2.2.2 LA COTATION DES RISQUES ET MENACES

La cotation des risques et menaces est étudiée en tenant compte des probabilités d'occurrence, tant spatiale que temporelle, ainsi que de la gravité potentielle des dommages aux agents et aux biens.



Le processus complet d'analyse est détaillé à l'annexe 3.

Les cotations issues de ce processus permettent d'identifier :

○ **4 risques et menaces élevés :**

- Piratage/panne SIC
- Attaque terroriste
- Tempête
- Epidémie et pandémie

DOMAINE DU PCA

○ **7 risques et menaces moyens :**

- Coupure électrique
- Incendie
- Vol, malveillance et agression
- Pénurie de carburants
- Canicule
- Neige et grand froid
- Mouvement social

○ **3 risques et menaces faibles :**

- Rupture de barrage
- Inondation
- Accident industriel

2.3 LA DÉFINITION DES SCENARI MAJORANTS

Les scenarii majorants se situent à la rencontre des risques / menaces et des activités prioritaires. Ces scenarii mettent en évidence des impacts sur les ressources du SDIS qu'il conviendra de préserver le plus efficacement et le plus durablement possible par des stratégies d'évitement ou de protection. La définition de ces scenarii majorants peut être traduite de la manière suivante.

Cotation des activités prioritaires : **VERT** = criticité faible, **ORANGE** = criticité moyenne, **ROUGE** = très critiques.

Cotation des risques / menaces : **VERT** = faibles, **ORANGE** = moyens, **ROUGE** = élevés.

Le tableau présenté en annexe 1 recense les ressources nécessaires à l'accomplissement de chaque activité. Au croisement de chaque activité et risque / menace sont ainsi précisées les ressources impactées parmi cette liste.

Les scenarii majorants, qui devront être traités en priorité, sont ceux à la rencontre d'activités prioritaires très critiques et de risques / menaces élevés.

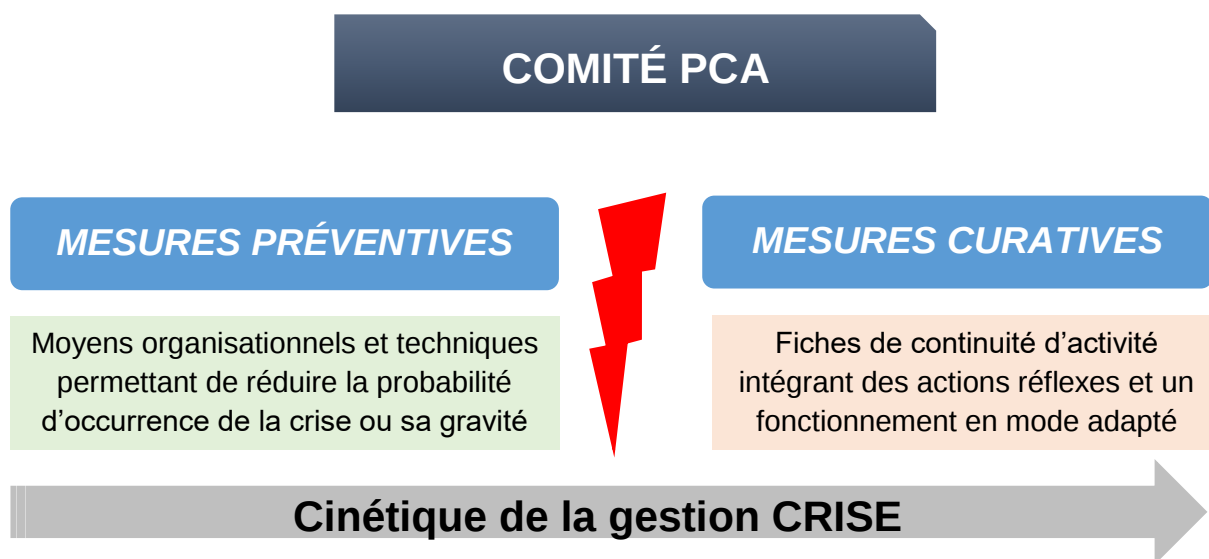
Les cotations intermédiaires de chaque scénario sont déterminées en considérant l'importance des ressources impactées, le personnel étant considéré comme ressource à préserver prioritairement en cas d'atteinte.

[illegible]

3 LES STRATÉGIES DE RÉPONSES AUX RISQUES ET MENACES

Le fonctionnement du SDIS permettant la réalisation d'un service public d'importance vitale, de nombreuses mesures concourant à garantir la continuité de son activité sont dès à présent en vigueur. Ces mesures sont à la fois d'ordre préventif et curatif. Par ailleurs, une cellule de coordination de ces mesures, appelée « comité PCA » s'avère également nécessaire.

Le présent chapitre présente donc en premier lieu le comité PCA, en second lieu les mesures préventives et en dernier lieu les fiches de continuité d'activité.



3.1 LE COMITÉ PCA

3.1.1 LE RÔLE DU COMITÉ PCA

L'ensemble des mesures de continuité d'activité étant issues de réflexions théoriques, une analyse humaine systématique de la situation au démarrage et pendant l'évènement s'avère nécessaire. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre du PCA, un « **comité PCA** » est identifié afin d'assurer 2 missions majeures :

- le **pilotage de la résilience au moment de la crise**. Il aura ainsi toute latitude d'adapter les actions à la nature et aux évolutions de la crise ;
- la **mise à jour annuelle du PCA**. Cette mise à jour intégrera les conclusions d'exercices de mise en situation et les évolutions techniques, sociétales ou environnementales.

Le comité PCA est le garant de l'agilité de la réaction de l'établissement face à la crise. Il veillera en particulier à intégrer l'importance majeure des facteurs suivants dans un contexte d'urgence :

- communication de crise ;
- spécificité des sapeurs-pompiers volontaires dont la mobilisation ne serait plus garantie ;
- accroissement probable de l'activité opérationnelle ;
- déstabilisation psychique potentielle des personnels.

3.1.2 LA COMPOSITION DU COMITÉ PCA

La composition du comité PCA repose sur l'organigramme du SDIS de la Loire. Ainsi, son pilotage est assuré par le Directeur départemental ou le Directeur départemental adjoint en son absence. Le comité PCA est constitué des membres du CODIR auxquels seront associés le délégué à la protection des données, sécurisation et dématérialisation, **référént PCA**, et les experts idoines notamment des activités prioritaires du SDIS. Cette configuration pourra être ajustée en fonction des événements ou dossiers à traiter.

Dans sa configuration cellule de gestion de crise, il travaille en lien avec le Président du Conseil d'administration, le Préfet et l'ensemble des acteurs opérationnels afin de maintenir la capacité d'intervention de l'établissement. Le comité PCA est distinct de la garde départementale afin de conserver la hauteur de vue nécessaire à la gestion interne de la crise.

Dans sa configuration cellule de mise à jour, le comité PCA s'appuie sur un référent PCA, chargé de la validité permanente du présent document structurant. Ce référent coordonne en particulier la réalisation d'exercices de mise en situation afin de tester l'efficacité du PCA et de l'amender le cas échéant. Il veille également à l'actualisation des mesures préventives présentées au chapitre suivant.

L'organigramme du comité PCA est présenté en page 11.

3.1.3 L'ACTIVATION DU COMITÉ PCA

Concernant la mise à jour du PCA, le comité PCA se réunit au minimum une fois par an pour réaliser une mise à jour du plan coordonnée par le référent PCA. De plus, le comité peut à tout moment solliciter le référent PCA qui s'appuiera sur tous les services afin de réaliser une actualisation du document structurant pour intégrer une nouvelle composante organisationnelle, technique, sociétale ou environnementale.

En matière de gestion de crise, le pilote du comité PCA peut décider de son activation à tout moment. Toutefois, il dispose de 2 éléments d'aide à la décision d'activation :

- en cas de réponse totalement négative à l'intitulé d'une des fiches de continuité d'activité présentées aux pages 6 à 9, l'opportunité d'activation est avérée ;
- en cas de sollicitation par l'Officier de garde départementale, ou par tout autre cadre en responsabilité alertant sur la probabilité de survenue d'une crise, l'opportunité d'activation peut être avérée.

3.2 LES MESURES PRÉVENTIVES

De nombreuses mesures préventives concourent à garantir la continuité de l'activité du SDIS face aux multiples aléas auxquels il est soumis. Afin d'identifier les pistes de progrès concernant les 4 risques / menaces précédemment identifiés comme les plus critiques (piratage/panne SIC / attaque terroriste / tempête / épidémie et pandémie), il est nécessaire de lister les mesures existantes, mais également envisageables, dans les domaines humains, organisationnels et techniques.

Il convient tout d'abord de noter l'existence d'un CTA de repli (UTA Nord) comme mesure de prévention existante permettant de pouvoir faire face à l'ensemble des risques ou menaces définies comme les plus élevés.

Ensuite, les mesures de prévention spécifiques à chaque risque ou menace sont développées ci-après.

3.2.1 FACE A LA MENACE DE PIRATAGE/PANNE SIC

Mesures existantes	Mesures envisageables
Sécurisation des équipements par antivirus	Sécuriser les équipements par analyse comportementale
Sécurisation des accès au système informatique par firewall et mots de passe	Développer la redondance des équipements serveurs
Redondance de certains équipements (serveurs, stockage...)	Développer la capacité d'archivage sur bande pour rompre la chaîne numérique
Archivage sur bande pour rompre la chaîne numérique	Sensibiliser les personnels à la cybercriminalité
Charte informatique et libertés cadrant les modalités d'utilisation des SIC	Renforcer la politique de mise à jour des logiciels / patch de sécurité et mettre en permanence les anti-virus à jour
Politique de mise à jour des logiciels / patch de sécurité	Développer la sécurisation de l'accès aux locaux
Sécurisation de l'accès aux locaux techniques du CDIS par badge	Etendre les fonctionnalités du CTA de repli afin d'y accueillir les services SIC prioritaires (messagerie électronique, documentation opérationnelle...)
Système de communication opérationnelle sécurisé (ANTARES)	Communiquer sur la vigilance concernant l'utilisation et la diffusion des documents organisationnels sensibles
Coexistence de plusieurs vecteurs de communication pour les échanges inter-sites (fibre, ADSL, 4G, FH...)	Rendre obligatoire le port d'un badge d'identification (employé/visiteur)
Astreinte dépannage disponible 365 j/an, 24 H/24	
Existence de lots de pièces de secours pour les équipements les plus sensibles	
Contrats de maintenance avec des délais de rétablissement imposés	

3.2.2 FACE A LA MENACE D'ATTAQUE TERRORISTE

Mesures existantes	Mesures envisageables
ITOP 038 définissant la doctrine opérationnelle en cas d'attentats – capacité à déployer une réponse interservices	Rendre obligatoire le port d'un badge d'identification (employé/visiteur)
Contrôle d'accès au CTA/CODIS Sud et au CTA Nord	Mettre en place une vidéo-surveillance (visionnage et enregistrement continu) pour les sites les plus sensibles (EM/CTMD, PUI, CSP)
Fermeture systématique des locaux inoccupés et existence de portails dans certains sites	Rappeler la consigne de contrôle humain des accès aux sites occupés
	Faire reconnaître par le ministère de la Défense les sites les plus sensibles comme ZDHS (zone de défense hautement sensible)
	Équiper le CTA Sud d'un bouton d'alerte d'urgence relié aux forces de l'ordre
	Former les personnels aux techniques de sécurité en cas d'attaque terroriste
	Améliorer la sécurisation des CTA/CODIS (sécurisation/occultation des baies vitrées)
	Développer la sécurisation de l'accès aux locaux
	Communiquer sur la vigilance concernant l'utilisation et la diffusion des documents organisationnels sensibles

3.2.3 FACE AU RISQUE DE TEMPÊTE

Mesures existantes	Mesures envisageables
Information quotidienne relative aux alertes météorologiques nationales et Préfectorales	Établir et diffuser un répertoire d'entreprises spécialisées dans les réparations bâtementaires d'urgence par secteur géographique
Plan ORSeC	Poursuivre l'intégration du réseau national pour les transmissions d'alertes (en parallèle d'ANTARES)
Construction des CIS adaptée au risque de tempête	Répertorier les locaux de l'établissement disposant de vivres, d'eau, et de couchages
Présence de groupe électrogène testé chaque mois dans tous les CIS	Développer les vecteurs de communication entre toutes les unités (réseau opérateur historique, réseau SDIS 42, réseau national ANTARES et réseau satellitaire mobile – cf berce satellite EMZ)
Présence d'onduleur testé chaque mois dans chaque unité	Dès le déclenchement d'une alerte météorologique rouge, déployer sur les secteurs concernés les lots intempéries disponibles en dehors de ceux affectés opérationnellement
Pylônes et antennes dimensionnés et contrôlés en fonction du risque de tempête	Mettre en place une infrastructure d'accès à distance au SIC de l'État-major pour permettre le télétravail
	Entretenir les abords des locaux afin de limiter la possibilité de chute d'arbre sur les locaux ou les réseaux aériens
	Pré-alerter et pré-positionner des SP dans les CIS > 365 et les 2 UTA en cas d'alerte météo de niveau rouge

3.2.4 FACE AU RISQUE D'ÉPIDÉMIE ET DE PANDÉMIE

Mesures existantes	Mesures envisageables
Sensibilisation des personnels aux épidémies saisonnières	Offrir la possibilité de télétravail pour certaines fonctions
Mise à disposition de moyens de limitation de la contamination (savons et gels hydro-alcooliques, masques FFP, gants, lunettes...)	Imposer la vaccination contre la grippe aux personnels travaillant au sein des services produisant une activité prioritaire
Vaccination gratuite contre la grippe possible pour l'ensemble des personnels	Limiter les flux au niveau du CTA/CODIS en période d'épidémie
Existence d'une doctrine opérationnelle spécifique en cas de risque infectieux (référentiel SAP / Itech 011 / protocole de désinfection des VSAV)	Imposer le port de masques FFP en période d'épidémie. Inciter au nettoyage régulier du poste de travail informatique avec des produits désinfectants, tout particulièrement le clavier et la souris
Formation des SP au risque infectieux	Proscrire les bises et serrage de mains en période d'épidémie
Procédure qualité P036 relative au lavage des EPI	Mise en place d'une astreinte pour les personnels travaillant au sein des services produisant une activité prioritaire en cas d'alerte pré-pandémique
Procédure pharmacie PHA – PR021 relative à la gestion des DASRIA	Disposer de moyens de contacter en urgence les personnels travaillant au sein des services produisant une activité prioritaire
Présence d'un médecin, d'un pharmacien et d'infirmiers au sein de l'effectif permanent du SDIS	Informier/former les personnels travaillant au sein des services produisant une activité prioritaire sur les modalités de déclenchement du PCA
Disponibilité de médecins et infirmiers SPV	Développer la polyvalence des personnels travaillant à proximité des services produisant une activité prioritaire afin de disposer d'une ressource humaine supplémentaire en cas de crise
Veille globale du PSSM transcrite dans le plan Cap Santé	Définir un organigramme de l'établissement en mode dégradé

3.3 LA CONSTRUCTION DES FICHES DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Malgré la mise en œuvre des mesures préventives présentées au précédent chapitre, la survenue d'une crise majeure reste une réalité probable à prendre en compte. Il convient donc d'anticiper les modalités de fonctionnement des activités prioritaires du SDIS en mode adapté ou dégradé et d'accompagner les services dans la gestion de la crise.

Ainsi, des fiches de continuité d'activité sont présentées aux pages 6 à 9 du présent PCA. Elles précisent les démarches à réaliser par les acteurs de la continuité d'activité afin de substituer les ressources fondamentales en vue de maintenir les activités prioritaires précédemment identifiées :

- traitement initial de l'alerte ;
- envoi des secours d'urgence ;
- suivi de l'intervention ;
- direction de l'établissement.

Les mesures associées à des drapeaux de couleur orange restent à affiner ; celles associées à un drapeau rouge sont à construire.

Ces fiches doivent permettre de garantir la durée d'interruption maximale admissible (DIMA) et la perte de données maximale admissible (PDMA) définies à l'annexe 2.

Les personnels des unités non impliquées prioritairement dans la mise en œuvre de la continuité d'activité seront autant de ressources potentielles à disposition du comité PCA.

Chaque utilisation d'une fiche de continuité d'activité pourra donner lieu à la mise à jour du présent plan de continuité de l'activité par le comité PCA.

4 LA REPRISE DES ACTIVITÉS FONCTIONNELLES

Après la présentation des stratégies, préventives et curatives, permettant de faire face à une crise, il convient d'aborder le volet de la reprise d'activité. En effet, si les moyens « courants » du SDIS se concentreront logiquement sur le rétablissement des activités opérationnelles, cœur de métier, des questionnements pourront apparaître dans le domaine fonctionnel. Il apparaît donc nécessaire d'anticiper, en dehors de la période de crise complexe pour étudier sereinement cette question, les activités fonctionnelles de l'établissement pour lesquelles une reprise d'activité rapide serait souhaitable.

Sans entrer dans les détails techniques de rétablissement de ces activités, leur simple identification facilitera le travail des équipes qui pourront canaliser leurs moyens sur ces dernières.

Ainsi, compte tenu des engagements de l'établissement envers ses personnels, ses partenaires et fournisseurs, les activités fonctionnelles suivantes nécessiteront une attention particulière lors de la reprise d'activité post acmé de la crise :

1. Intranet (en tant qu'unique vecteur de communication universel à destination des personnels)
2. Rémunération et carrière agents (logiciel RH)
3. Indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (logiciel RH)
4. Paiement des factures et gestion budgétaire (logiciel finances et e-parapheur)
5. Equipements (logiciels patrimoine, logistique et pharmaceutique)
6. Logiciel d'extraction des données des défibrillateurs
7. Logiciel médical
8. Logiciel formation
9. Juridique/marchés (logiciel marchés publics et accès internet)
10. Logiciel prévention
11. Logiciel de gestion des équipements en pool
12. Prévision
13. Logiciel de gestion du temps de travail (badgeuses uniquement)
14. GED
15. SYAPE
16. Système de gestion des contrôles d'accès et de la sécurité/sureté des locaux
17. Logiciel document unique
18. Site internet SDIS42.fr
19. Médiathèque

Les moyens humains et techniques seront donc concentrés sur la reprise de ces activités une fois la phase extrême de la crise franchie.

A chaque proposition d'actualisation majeure, issue en particulier d'exercices de simulation de crise ou d'observations du comité PCA, le présent plan sera présenté en CATSIS pour avis, puis validé par le bureau du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Georges ZIEGLER

TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES	31
Annexe 1 – Identification des activités prioritaires.....	32
Annexe 2 – Cotation des activités prioritaires	36
Annexe 3 – Cotation des risques et menaces.....	38

ANNEXE 1 – L'IDENTIFICATION DES ACTIVITES PRIORITAIRES

DOMAINE	ACTIVITÉ	PROCESSUS	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Opérationnel – prompt secours	Traitement initial de l'alerte	- Prendre les appels téléphoniques - Intégrer informatiquement l'alerte - Transmettre l'alerte - Communiquer avec les partenaires (autorités, acteurs internes ou externes)	- Personnel - Local opérationnel - Local de vie avec eau potable et denrées alimentaires - Système téléphonique - Alimentation électrique - Système informatique interne (matériels y compris réseaux, logiciels et données ⁽²⁾, accès à P\CODIS) - Système de communication externe (Antarès y compris pour les SAMU/SMUR, opérateurs de télécommunication – internet, GSM)
	Envoi des secours d'urgence (missions prioritaires ³)	- Acquitter l'alerte - Se rendre au CIS - Se rendre sur les lieux d'intervention (y compris départs en colonne ou sollicitations EMZ) - Communiquer avec les partenaires (EMZ, autorités, acteurs internes ou externes)	- Personnel - Système informatique interne (matériels y compris réseaux, logiciels dont messagerie et données dont accès à P\CODIS) - Système de communication externe (Antarès y compris pour les SAMU/SMUR, opérateurs de télécommunication – internet, GSM) - Local opérationnel - Alimentation électrique - Local de vie avec eau potable et denrées alimentaires (uniquement CIS mixtes) - Engins de secours avec carburant - Matériels opérationnels (lots, EPI...)

² Les données sensibles faisant partie intégrante des ressources, la problématique de perte de ces données sera traitée dans le cadre des stratégies de réponses liées aux activités.

³ Hors toute intervention pouvant être différée à l'appréciation du CODIS.

DOMAINE	ACTIVITÉ	PROCESSUS	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Opérationnel – prompt secours	Suivi de l'intervention	- Connaître la situation de l'intervention en temps réel - Communiquer avec les partenaires (EMZ, autorités, acteurs internes ou externes, médias) - Historiser le déroulé de l'intervention - Renforcer les moyens humains et matériels (SSO / logistique / pharmacie...)	- Personnel - Local opérationnel - PUI - Local de vie avec eau potable et denrées alimentaires - Système téléphonique - Alimentation électrique - Système informatique interne (matériels y compris réseaux, logiciels dont messagerie, indicateurs opérationnels (BO) et données dont accès à P\CODIS) - Système de communication externe (Antarès y compris pour les SAMU/SMUR, opérateurs de télécommunication – internet, GSM) - Engins de secours avec carburant - Matériels opérationnels (lots, EPI...)
Fonctionnel	Rémunération des personnels	- Faire virer les traitements	- Personnel - Local - Système téléphonique - Alimentation électrique - Système informatique interne (matériels y compris réseaux, logiciels dont messagerie et données d'archivage) - Système de communication externe (opérateur de télécommunication – internet)
	Direction / pilotage de l'établissement	- Commander les personnels - Prendre des décisions - Pourvoir communiquer	- Encadrement - Alimentation électrique - Système téléphonique - Système informatique interne (matériels y compris réseaux, logiciels dont messagerie et données d'archivage)

DOMAINE	ACTIVITÉ	PROCESSUS	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Fonctionnel			- Système de communication externe (opérateurs de télécommunication – internet, GSM)
	Stockage de données d'archivage	Etre en capacité de conserver et ressortir les données d'archivage dans les différentes thématiques métiers	- Personnel - Alimentation électrique - Local - Système informatique interne (matériels y compris réseaux)
	Autres activités administratives	- Payer les factures - Maintenir le fonctionnement juridique et marchés publics	- Personnel - Local - Système téléphonique - Alimentation électrique - Système informatique interne (historique des navigations internet, matériels y compris réseaux, logiciels dont messagerie et données d'archivage) - Système de communication externe (opérateur de télécommunication – internet, GSM)
Relations extérieures	Réalisation des commissions de sécurité d'ouverture	- Autoriser l'ouverture d'ERP ou locaux à risques	- Personnel - Système téléphonique - Alimentation électrique - Moyens roulants (déplacements sur sites) avec carburant - Système informatique interne (matériels y compris réseaux, logiciels dont messagerie/calendrier et données) - Système de communication externe (opérateurs de télécommunication – internet, GSM)

DOMAINE	ACTIVITÉ	PROCESSUS	RESSOURCES NÉCESSAIRES
Relations extérieures	Réalisation des études de prévision	- Effectuer des études d'analyse du risque incendie - Dimensionner les besoins de défense extérieure contre l'incendie - Elaborer des plans d'intervention SP et participer à l'élaboration des plans de secours - Conseils auprès des personnes privées, des entreprises et des services publics instructeurs	- Personnel - Local - Système téléphonique - Alimentation électrique - Moyens roulants (déplacements sur sites) avec carburant - Système informatique interne (matériels y compris réseaux, logiciels dont messagerie et données) - Système de communication externe (opérateurs de télécommunication – internet, GSM)
	Prestations dues à des « clients »	- A : Mettre à disposition un local pour la gestion des crues SEM - B : Assurer les gardes spectacles VSE (palais des spectacles, Esplanade, Le Flore, Fête du livre, feux d'artifice, Comédie, Foire...) - C : Assurer les gardes au stade GG - D : Assurer la surveillance de la baignade à la base nautique de St Victor - E : Assurer des gardes USSH à l'héliport Lyon Bron (Dragon 69) - F : Aéroport	- A : ▪ Local SEM ▪ Emplacement sur le pylône ▪ Système téléphonique ▪ Alimentation électrique ▪ Système informatique interne (matériels y compris réseaux, serveurs, logiciels dont messagerie et données) ▪ Système de communication externe (Antarès, opérateurs de télécommunication – internet, GSM) - B, C, D, E, F : ▪ Personnel (D : 3 SP BNSSA dont un pilote d'embarcation de mi-mai à mi-septembre, E : 5 SSH - IMP 3, CAN 1 - pour 6 à 7 gardes par mois, F : 3 SP d'aérodrome) ▪ Engins de secours armés (D : embarcation - secourue par VSE pendant 5 jours)

ANNEXE 2 – LA COTATION DES ACTIVITES PRIORITAIRES

La cotation des activités prioritaires est fondée sur les critères de durée d'interruption maximale admissible (DIMA), de la perte de données maximale admissible (PDMA) et des impacts en cas de rupture.

En préambule à la cotation des activités prioritaires selon ces critères, il convient d'explicitier certaines évaluations du tableau ci-dessous. Ainsi, le volet réglementaire a été entendu dans un contexte de circonstances exceptionnelles (cas de force majeure...) qui justifierait une exonération de responsabilité totale ou partielle par le juge. Par ailleurs, l'aspect managérial prend en compte les impacts psychologiques sur les agents en cas de crise (inquiétude pour les proches...).

➤ Clefs de lecture :

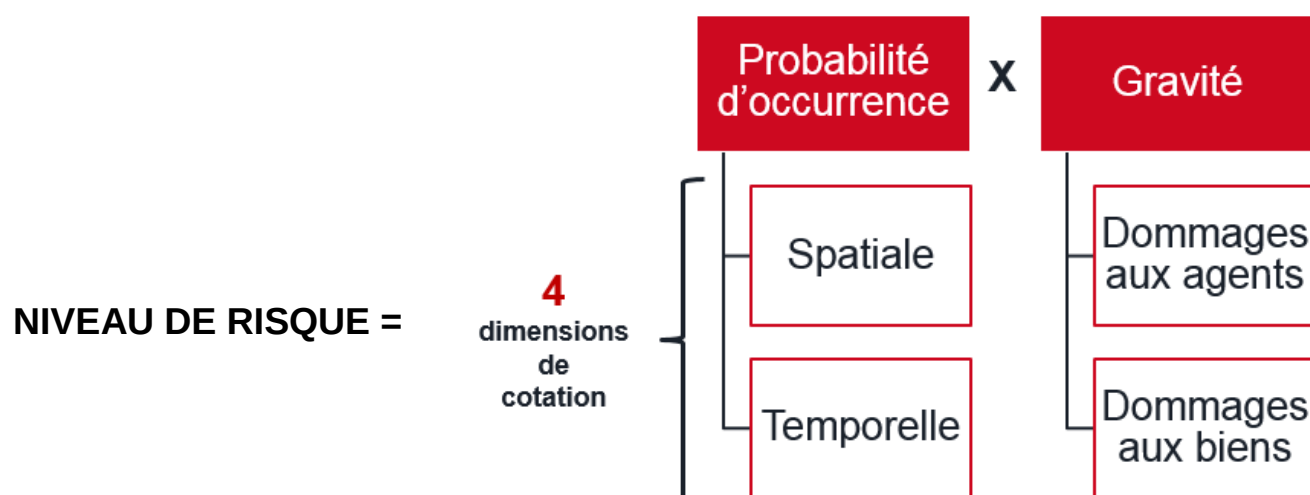
- Durée d'interruption maximale admissible (DIMA) et perte de données maximale admissible (PDMA) :
 - > 1 j = 1 : Acceptabilité élevée,
 - < 1 j et > à 1 H = 3 : acceptabilité moyenne,
 - < 1 H = 5 : acceptabilité faible ou nulle
- Impacts en cas de rupture :
 - 1 = très faible,
 - 2 = faible,
 - 3 = fort,
 - 4 = très fort
- **Total = DIMA X somme des impacts :**
 - total < 40 = criticité acceptable,**
 - total ≥ 40 et < 80 = criticité moyenne,**
 - total ≥ 80 = criticité forte**

Exemple : une activité pour laquelle l'établissement déterminerait qu'aucune rupture n'est acceptable aurait une note de DIMA de 5. Les impacts réglementaires, financiers, sociétaux, managériaux, environnementaux et médiatiques étant tous forts, la somme de ces impacts s'élèverait à $6 \times 3 = 18$. La cotation globale de cette activité serait donc de $5 \times 18 = 90$.

DOMAINES	ACTIVITÉS	PDMA	DIMA	IMPACTS EN CAS DE RUPTURE						TOTAL
				Réglementaire	Financier	Sociétal	Managérial	Environnemental	Médiatique	
Opérationnel – prompt secours	Traitement initial de l'alerte		5	4	2	4	3	2	4	95
	Envoi des secours d'urgence		5	4	2	4	3	2	4	95
	Suivi de l'intervention		5	4	2	4	2	2	4	90
Fonctionnel	Rémunération des personnels		1	3	2	1	4	1	1	12
	Direction / pilotage de l'établissement		5	4	1	4	4	1	4	90
	Stockage de données d'archivage	3		3	3	1	2	1	2	36
	Autres activités administratives		1	3	3	2	1	1	2	12
Relations extérieures	Réalisation des commissions de sécurité d'ouverture		3	3	3	2	1	1	4	42
	Réalisation des études de prévision		1	1	1	1	1	1	1	6
	Prestations dues à des « clients »		3	3	2	3	1	1	4	42

ANNEXE 3 – LA COTATION DES RISQUES ET MENACES

La cotation des risques et menaces est effectuée selon le schéma suivant :



Chaque dimension est donc analysée consécutivement afin d'établir une cotation globale. Il est volontairement choisi de ne pas intégrer le niveau de maîtrise de chaque risque ou menace mais de coter ces derniers intrinsèquement. En effet, ce niveau de maîtrise étant subjectif et les mesures permettant de l'atteindre étant évolutives, ce point spécifique sera traité indépendamment dans la partie 3 du présent document.

Par ailleurs, dans un souci de précision, l'étude des 4 dimensions se fera en tenant compte de 3 types d'unités rencontrées sur le territoire Ligérien, à savoir les CIS réalisant en moyenne moins d'une intervention par jour, ceux en réalisant en moyenne au moins une par jour et le CDIS / les UTA.

Selon les chiffres 2016, les unités entrant dans les deux premières catégories sont classées comme suit :

- Unités réalisant moins de 365 interventions par an (désignées ensuite comme CIS < 365) :

Centre	Nombre d'interventions
BELMONT DE LA LOIRE	246
BOURG ARGENTAL	296
BUSSIERES	292
CHALMAZEL	109
CHAVANAY	327
CORDELLE	120
CREMEAUX	232
CUINZIER	140
DORLAY	138
GRAMMOND	123
JONZIEUX	71
LA PACAUDIERE	314
LE CERGNE	179
MACLAS	323
MARLHES ST REGIS	152
MONTAGNY	114
NEULISE	204
PELUSSIN	307
PERIGNEUX	229
REGNY	171
ROZIER EN DONZY	221
SAIL SOUS COUZAN	184
SAINT ALBAN LES EAUX	236
SAINT CHRISTO EN JAREZ	180
SAINT CYR DE VALORGES	103
SAINT DENIS DE CABANNE	263
SAINT GENEST MALIFAUX	259
SAINT GEORGES EN COUZAN	86
SAINT HEAND	245
SAINT JEAN BONNEFONDS	307
SAINT JEAN SOLEYMIEUX	201
SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	147
SAINT JUST EN CHEVALET	273
SAINT JUST LA PENDUE	244
SAINT MARTIN LA PLAINE	285
SAINT MARTIN LA SAUVETE	167
SAINT MARTIN LESTRA	145
SAINT MAURICE EN GOURGOIS	195
SAINT PIERRE DE BOEUF	264
SAINT SAUVEUR EN RUE	97
SAINT SYMPHORIEN DE LAY	317
USSON EN FOREZ	163

- Unités réalisant plus de 365 interventions par an (désignées ensuite comme CIS > 365) :

Centre	Nombre d'interventions
ANDREZIEUX BOUTHEON	1993
BALBIGNY	555
BOEN SUR LIGNON	853
CHARLIEU	575
CHAZELLES SUR LYON	554
FEURS	1220
FIRMINY	2544
LA RICAMARIE	768
LE CHAMBON FEUGEROLLES	1308
MONTBRISON	2033
MONTROND LES BAINS	908
NOIRETABLE	396
PANISSIERES	423
POUILLY SOUS CHARLIEU	535
RENAISON	664
RIVE DE GIER	2209
ROANNE	6304
SAINT BONNET ST NIZIER	450
SAINT CHAMOND	3231
SAINT GALMIER	912
SAINT GERMAIN LAVAL	411
SAINT JUST ST RAMBERT	1028
SAINT ROMAIN LE PUY	483
ST ETIENNE LA METARE	5338
ST ETIENNE LA TERRASSE	6164
ST ETIENNE LE BERLAND	1166
ST ETIENNE SEVERINE	5531
SURY LE COMTAL	928
VALLEE DU GIER	896

Par ailleurs, les effets des risques et menaces sont très variables en fonction des unités impactées. Ainsi, en cas de survenance d'un événement indésirable les conséquences seront plus importantes si elles concernent un site stratégique du SDIS, tel que le CTA/CODIS, plutôt qu'un CIS < 365. La gravité sera donc également analysée en tenant compte des unités impactées à l'aide de coefficients majorants qui seront intégrés systématiquement dans les tableaux de synthèse :

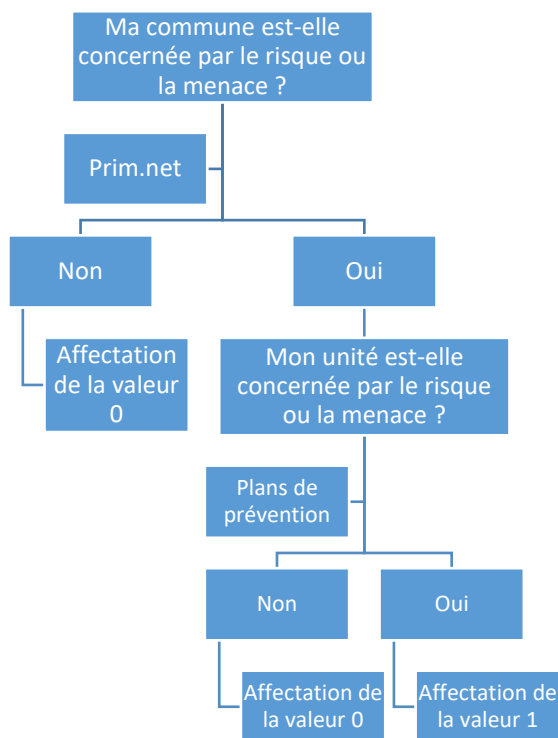
- 1 pour les CIS < 365
- 3 pour les CIS > 365
- 6 pour le CDIS et les UTA

De plus, le principal objectif du présent PCA étant d'éviter la crise majeure, dont les dommages seront plus complexes à réparer, ces coefficients majorants engendrent une pondération supérieure de la gravité vis-à-vis des probabilités d'occurrence, permettant ainsi de mettre en exergue les futurs scénarii les plus redoutés.

1 . PROBABILITÉ D'OCCURRENCE SPATIALE

La cotation de la probabilité d'occurrence spatiale est réalisée selon 3 étapes successives.

Les 2 premières sont explicitées par le schéma ci-dessous :



Par ailleurs, la bibliographie ayant servi de base à ces cotations est la suivante :

- Site prim.net
- Plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Grangent
- PPI du barrage de Villerest
- PPI du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de St-Alban-St-Maurice-L'Exil
- Plan de prévention du risque naturel prévisible inondation (PPRNPI) du fleuve Loire et de ses bassins

De plus, concernant les risques ou menaces pour lesquels l'évaluation n'a pu être réalisée sur la base de données statistiques, les cotations ont été consolidées de manière empirique.

En appliquant cette méthode, nous obtenons le tableau de synthèse suivant.

		Risques et menaces														
Compagnie	CIS	Inondation	Tempête	Neige et grand froid	Canicule	Epidémie / Pandémie	Coupure électrique	Incendie	Rupture de barrage	Accident industriel	Piratage/panne SIC	Mouvement social	Attaque terroriste	Pénurie de carburants	Vol, malveillance et agression	
Unités	Sornin	Charlieu	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Belmont-de-la-Loire	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Le Cergne	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Cuinzier	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Pouilly-sous-Charlieu	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1
		St.-Denis-de-Cabanne	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
	Roannaise	Cordelle	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Montagny	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		La Pacaudière	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Régny	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Renaïson	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Roanne	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1
		UTA Nord	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1
		St.-Alban-les-Eaux	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
	Gorges-de-la-Loire	Balbigny	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Bussière	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Cremeaux	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Neulise	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Cyr-de-Valorges	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Germain-Laval	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Just-en-Chevalet	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Just-la-Pendue	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Martin-la-Sauveté	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Symphorien-de-Lay	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
	Est-Forez	Feurs	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Chazelles-sur-Lyon	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Montrond-les-Bains	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Pannissière	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Rozier-en-Donzy	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Martin-Lestra	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
	Ouest-Forez	Montbrison	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
		Boën	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Chalmazel	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Noiretable	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Sail-sous-Couzan	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Georges-en-Couzan	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Jean-Soleymieux	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Romain-le-Puy	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
	Sud-Forez	Andrezieux-Boutheon	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
		Perigneux	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St-Galmier	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1
		St.-Just-St.-Rambert	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Sury-le-Comtal	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1
	La Metare Haut-Pilat	St.-Etienne La Metare	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
		Jonzieux	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Marlhes-St.-Regis	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Genest-Malifaux	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
	Gier	St.-Chamond	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1
		Doizieux	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Vallée-du-Gier	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		Rive-de-Gier	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1
		St.-Christo-en-Jarez	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		St.-Martin-la-Plaine	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
		La Terrasse-sur-Dorlay	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1
Pilat-Sud	Bourg-Argental	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
	Chavanay	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	
	Maclas	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	
	Pelussin	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	
	St.-Julien-Molin-Molette	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
	St.-Pierre-de-Bœuf	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	
	St.-Sauveur-en-Rue	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
Nord Stéphanois	St.-Etienne La Terrasse	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	
	EM-UTA-CODIS-CTMD	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	
	Grammond	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
	St.-Heand	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
	St.-Jean-Bonnefonds	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
Ondaine Haut-Forez	Firminy	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	
	Le Chambon-Feugerolles	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	
	St.-Bonnet-St.-Nizier	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
	St.-Maurice-en-Gourgois	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
	Usson-en-Forez	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
Ouest-Stéphanois	St.-Etienne-Séverine	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	
	La Ricamarie	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	
	Le Berland / Roche-la-Molière	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	
Totaux	% CIS < 365 concernés par le risque		10%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	10%	100%	0%	100%	100%	100%
	% CIS> 365 concernés par le risque		3%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	7%	31%	100%	38%	100%	100%	100%
	% CTA-CODIS concernés par le risque		0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	50%	100%	100%	100%	100%	100%

La dernière étape consiste à convertir les pourcentages d'unités impactées en nombres de la manière suivante :

- pourcentage des unités très fortement impactées (> 75%) = 4
- pourcentage des unités fortement impactées (> 50% et ≤ 75%) = 3
- pourcentage des unités faiblement impactées (> 25% et ≤ 50%) = 2
- pourcentage des unités très faiblement impactées (≤ 25%) = 1

La synthèse des probabilités d'occurrence spatiale pour chaque risque ou menace est présentée ci-dessous.

RISQUES ET MENACES	UNITES FONCTIONNELLES			TOTAL
	CIS < 365	CIS > 365	CDIS UTA	
Inondation	1	1	1	3
Tempête	4	4	4	12
Neige et grand froid	4	4	4	12
Canicule	4	4	4	12
Epidémie et pandémie	4	4	4	12
Coupure électrique	4	4	4	12
Incendie	4	4	4	12
Rupture de barrage	1	1	2	4
Accident industriel	1	2	2	5
Piratage/panne SIC	4	4	4	12
Mouvement social	1	2	4	7
Attaque terroriste	4	4	4	12
Pénurie de carburants	4	4	4	12
Vol, malveillance, agression	4	4	4	12

Total = $\sum$ unités

Les 3 niveaux probabilité d'occurrence spatiale sont les suivants :

≥ 3 et < 6 : probabilité faible = vert

≥ 6 et < 9 : probabilité moyenne = orange

≥ 9 et ≤ 12 : probabilité forte = rouge

2 . PROBABILITÉ D'OCCURENCE TEMPORELLE

Les éléments statistiques permettant l'évaluation de la probabilité d'occurrence temporelle des risques et menaces ont été recueillis à la fois en interne auprès des différents pôles du SDIS, et à l'aide du portail ORSeC. Les principales données issues de ces recherches sont les suivantes :

- 1 seule inondation d'un CIS > 365 en 2015
- 13 tempêtes, 8 périodes de grand froid et de neige ainsi que 6 périodes de canicules entre 2009 et 2017
- 23 dépôts de plaintes entre 2007 et 2016 pour vol, malveillance ou agression
- 3 coupures électriques d'une durée allant de 30 min à 4h entre 2015 et 2017
- 4 à 5 attaques informatiques par jour
- 779 SPP en grève pour un cumul de 20 jours consécutifs à 10 mouvements sociaux distincts entre 2012 et 2017

Ces éléments chiffrés ont été consolidés de manière empirique afin d'établir le tableau de synthèse ci-après.

Chaque risque est coté selon le barème suivant :

- une fois par mois à une fois par an = 4
- une fois par an à une fois tous les 10 ans = 3
- une fois tous les 10 ans à une fois tous les 100 ans = 2
- n'est jamais arrivé = 1

RISQUES ET MENACES	UNITES FONCTIONNELLES			TOTAL
	CIS < 365	CIS > 365	CDIS UTA	
Inondation	1	2	1	4
Tempête	3	3	3	9
Neige et grand froid	3	3	3	9
Canicule	3	3	3	9
Epidémie et pandémie	3	3	3	9
Coupure électrique	3	3	3	9
Incendie	1	1	1	3
Rupture de barrage	1	1	1	3
Accident industriel	1	1	1	3
Piratage/panne SIC	4	4	4	12
Mouvement social	1	4	3	8
Attaque terroriste	1	1	1	3
Pénurie de carburants	2	2	2	6
Vol, malveillance et agression	3	3	3	9

Total = $\sum$ unités

Les 3 niveaux probabilité d'occurrence temporelle sont les suivants :

≥ 3 et < 6 : probabilité faible = **vert**

≥ 6 et < 9 : probabilité moyenne = **orange**

≥ 9 et ≤ 12 : probabilité forte = **rouge**

3 . DOMMAGES AUX AGENTS

Les éléments statistiques internes ont seulement permis d'objectiver la gravité des dommages consécutifs à la menace vol, malveillance et agression. En effet, 4 sapeurs-pompiers ont été agressés physiquement en 2016, entraînant pour certains des jours d'interruption temporaire de travail. Ces faits se sont produits en intervention ou en caserne. Ces éléments ont été consolidés de manière empirique afin d'établir le tableau de synthèse ci-après.

Chaque risque est coté selon le barème suivant :

- conséquences mortelles *ou* absentéisme fort = 4
- blessures sérieuses *ou* impact préoccupant sur la santé *ou* absentéisme moyen = 3
- blessures légères *ou* impact mineur sur la santé *ou* absentéisme faible = 2
- aucune blessure *ou* très faible impact sur la santé *ou* absentéisme nul = 1

RISQUES ET MENACES	UNITES FONCTIONNELLES						TOTAL
	CIS < 365		CIS > 365		CDIS UTA		
		Note pondérée par le facteur de l'unité		Note pondérée par le facteur de l'unité		Note pondérée par le facteur de l'unité	
Inondation	1	1	1	3	1	6	10
Tempête	2	2	2	6	2	12	20
Neige et grand froid	2	2	2	6	2	12	20
Canicule	1	1	2	6	1	6	13
Epidémie et pandémie	4	4	4	12	4	24	40
Coupure électrique	1	1	1	3	1	6	10
Incendie	1	1	2	6	2	12	19
Rupture de barrage	1	1	3	9	3	18	28
Accident industriel	2	2	2	6	2	12	20
Piratage/panne SIC	1	1	1	3	1	6	10
Mouvement social	2	2	3	9	3	18	29
Attaque terroriste	4	4	4	12	4	24	40
Pénurie de carburants	3	3	2	6	2	12	21
Vol, malveillance et agression	2	2	2	6	2	12	20

Total = $\sum \text{unités} \times \text{facteurs majorants}$

Les 3 niveaux de dommages aux agents sont les suivants :

≥ 10 et < 20 : probabilité faible = **vert**

≥ 20 et < 30 : probabilité moyenne = **orange**

≥ 30 et ≤ 40 : probabilité forte = **rouge**

4 . DOMMAGES AUX BIENS

Les éléments statistiques internes ont permis d'objectiver la gravité des dommages consécutifs aux menaces de piratage informatique et de vol/malveillance ainsi que du risque inondation. Il s'agit principalement de vol de petits matériels (EPI, clés, portatifs...) et d'actes de vandalisme envers les CIS et engins de secours en intervention (porte endommagée, vitres brisées...). Le site internet du SDIS a été piraté début 2015 conduisant à une fermeture de celui-ci le temps de neutraliser l'attaque.

Ces éléments ont été consolidés de manière empirique afin d'établir le tableau de synthèse ci-après.

Chaque risque est coté selon le barème suivant :

- dommages entraînant une indisponibilité totale de certaines ressources = 4
- dommages entraînant une indisponibilité partielle de certaines ressources = 3
- dommages nécessitant une adaptation pour l'accès aux ressources = 2
- aucun dommage = 1

RISQUES ET MENACES	UNITES FONCTIONNELLES						TOTAL
	CIS < 365		CIS > 365		CDIS UTA		
		Note pondérée par le facteur de l'unité		Note pondérée par le facteur de l'unité		Note pondérée par le facteur de l'unité	
Inondation	3	3	3	9	4	24	36
Tempête	2	2	2	6	4	24	32
Neige et grand froid	2	2	2	6	1	6	14
Canicule	1	1	1	3	3	18	22
Epidémie et pandémie	1	1	1	3	1	6	10
Coupure électrique	2	2	3	9	4	24	35
Incendie	4	4	4	12	4	24	40
Rupture de barrage	4	4	4	12	4	24	40
Accident industriel	1	1	1	3	1	6	10
Piratage/panne SIC	4	4	4	12	4	24	40
Mouvement social	1	1	1	3	1	6	10
Attaque terroriste	3	3	4	12	4	24	39
Pénurie de carburants	3	3	3	9	2	12	24
Vol, malveillance et agression	2	2	2	6	2	12	20

Total = $\sum \text{unités} \times \text{facteurs majorants}$

Les 3 niveaux de dommages aux biens sont les suivants :

≥ 10 et < 20 : probabilité faible = **vert**

≥ 20 et < 30 : probabilité moyenne = **orange**

≥ 30 et ≤ 40 : probabilité forte = **rouge**

5 . SYNTHÈSE

Le niveau d'évaluation global de chaque risque ou menace est traduit par une valeur issue du calcul suivant :

$$\text{NIVEAU DE RISQUE/MENACE} = \sum \text{probabilités d'occurrence} \times \sum \text{dommages}$$

Afin de prioriser les actions de prévention à mettre en œuvre face à ces risques et menaces dans une posture majorante, une échelle de hiérarchisation à 3 niveaux a été déterminée de la manière suivante. Le total minimum possible de cotation par risque/menace est de 120 points, et le maximum de 1 920 points. L'objectif du présent PCA étant d'identifier prioritairement les risques et menaces les plus problématiques, il est décidé d'établir la cotation définitive selon 3 niveaux, le niveau le plus élevé représentant un écart de note double des niveaux faibles et intermédiaires. La méthode de définition des plages de cotation est la suivante :

Ecart maximum = 1 920 – 120 = 1 800 ; 1800 / 4 = 450.

Représentation de la répartition :

120	plage de 450 points	569	570	plage de 450 points	1 019	1 020	2 plages de 450 points	1 920
Risque et menace faible			Risque et menace moyen			Risque et menace élevé		

RISQUES ET MENACES	DIMENSIONS				NIVEAU DE RISQUE
	PROBABILITE D'OCCURRENCE SPATIALE	PROBABILITE D'OCCURRENCE TEMPORELLE	GRAVITE DES DOMMAGES AUX AGENTS	GRAVITE DES DOMMAGES AUX BIENS	
Inondation	3	4	10	36	322
Tempête	12	9	20	32	1092
Neige et grand froid	12	9	20	14	714
Canicule	12	9	13	22	735
Epidémie et pandémie	12	9	40	10	1050
Coupure électrique	12	9	10	35	945
Incendie	12	3	19	40	885
Rupture de barrage	4	3	28	40	476
Accident industriel	5	3	20	10	240
Piratage/panne SIC	12	12	10	40	1200
Mouvement social	7	8	29	10	585
Attaque terroriste	12	3	40	39	1185
Pénurie de carburants	12	6	21	24	810
Vol, malveillance et agression	12	9	20	20	840

Ces cotations permettent d'identifier :

- **4 risques et menaces élevés :**
 - Piratage/panne SIC
 - Attaque terroriste
 - Tempête
 - Epidémie et pandémie
- **7 risques et menaces moyens :**
 - Coupure électrique
 - Incendie
 - Vol, malveillance et agression
 - Pénurie de carburants
 - Canicule
 - Neige et grand froid
 - Mouvement social
- **3 risques et menaces faibles :**
 - Rupture de barrage
 - Inondation
 - Accident industriel